

INDEX DE L'ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES

Mû par sa promesse de prendre soin des personnes, le groupe Clarins œuvre au quotidien pour l'épanouissement de ses collaborateurs à travers le monde. Au cœur de son action : la valorisation de la diversité sous toutes ses formes.

Depuis le 1^{er} mars 2020, les entreprises de plus de 50 salariés sont tenues de publier un index, basé sur cinq critères, qui permet de mesurer les efforts des sociétés françaises en matière d'égalité salariale entre les femmes et les hommes.

L'Index de l'égalité femmes-hommes pour les sociétés françaises de plus de 50 salariés du groupe Clarins est de 97 points sur 100 pour l'année 2022.

Ce résultat témoigne de notre engagement en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Le groupe Clarins poursuivra son action pour maintenir ces scores élevés.

ANNEE 2022

Clarins SAS : 93/100
 Clarins France : non-calculable (1)
 Laboratoires Clarins : 98/100
 Clarins Logistique : 99/100

1) La méthodologie du calcul de l'index ne peut s'appliquer pour l'entité Clarins France en raison d'une population insuffisamment représentative en termes de répartition femmes-hommes.

Ci-dessous le détail des points obtenus sur chaque indicateur en 2022 :

THEMES	Clarins	Clarins France (1)	Laboratoires Clarins	Clarins Logistique
1- Ecart de rémunération /40 pour toutes les entreprises de plus de 50 salariés	33	NC	38	39
2- Ecart d'augmentations individuelles /20 pour les entreprises de plus de 250 salariés /35 pour les entreprises entre 50 et 250 salariés	20	35	20	35
3- Ecart de promotions /15 uniquement pour les entreprises de plus de 250 salariés	15		15	
4- Pourcentage de salariées augmentées au retour d'un congé maternité /15 pour toutes les entreprises de plus de 50 salariés	15	15	15	15
5- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations /10 pour toutes les entreprises de plus de 50 salariés	10	10	10	10
INDEX (sur 100 points)	93	NC	98	99